



# PROCÈS-VERBAL

## **31<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF**

**KINSHASA**

**République démocratique du Congo**

25 mai 2015

La 31<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF (Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales) s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo) le lundi 25 mai 2015.

Vingt-trois pays ont été représentés :

- la **Belgique**, par M. Philippe JAQUIJ,
- le **Bénin**, par M. Tolodji Gilbert EDA,
- le **Burkina Faso**, par M. Sanou ADAMA,
- le **Burundi**, par M. Edmond BIZABIGOMBA,
- le **Cameroun**, par M. Modeste MOPA,
- le **Canada**, par M. Gabriel CAPONI,
- le **Congo**, par M. Antoine NGAKOSSO,
- la **Côte d'Ivoire**, par M. Kouakou Pascal ABINAN,
- la **France**, par M. Vincent MAZAURIC,
- le **Gabon**, par M. Joël OGOUMA,
- la **Guinée**, par M. Ouou Ouou Waita MONEMOU,
- la **Guinée-Bissau**, par M. Balde QUETA,
- **Madagascar**, par M. Tahiana ANDRIAMANANTENA,
- le **Mali**, par M. Mathias KONATE,
- le **Maroc**, par M. Abdelouahab NACIRI DERAÏ,
- le **Niger**, par M. Hama HAMADOU,
- la **République Centrafricaine**, par Mme Marie Louise YAKEMBA,
- la **République Démocratique du Congo**, par M. Dieudonné LOKADI MOGA,
- **Sao Tomé et Príncipe**, par M. Olinto DE SOUSA E COSTA,
- le **Sénégal**, par M. Cheikh Ahmed Tidiane BA,
- le **Tchad**, par M. Tahirou Dabou ABDOULAYE,
- le **Togo**, par M. Eso Wavana ADOYI,
- la **Tunisie**, par M. Sami NASSER.

Sont également présents :

- **M. Didier CORNILLET**, Secrétaire général du CREDAF,
- **M. Laurent ROUSSEAU**, Commissaire aux Comptes du CREDAF,
- **Mme Cristel VOLPI**, Chargée de Mission du CREDAF,

Absents : **Algérie, Cambodge, Union des Comores, Djibouti, Haïti, Liban, Mauritanie.**

La liste de présence à l'Assemblée générale est jointe en annexe 1.

**Le Président** du CREDAF, M. Kouakou Pascal ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire, ouvre la séance à 11h00 et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée.

Il remercie, au nom des pays membres du CREDAF, le Directeur général des Impôts de la République démocratique du Congo d'accueillir le 30<sup>e</sup> colloque international et la 31<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF.

Il souligne, à cette occasion, la qualité de l'accueil réservé aux délégations et en remercie le Directeur général.

Il remercie également les participants à l'Assemblée générale de leur présence et regrette l'absence de sept pays membres du CREDAF.

Le Président demande au Secrétaire général de procéder à la lecture de l'ordre du jour, et aux membres de l'Assemblée de formuler leurs observations sur l'ordre du jour qui leur a été préalablement adressé.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'Assemblée sur l'ordre du jour proposé, le **Secrétaire général** en fait la lecture :

- en préambule, le **rappel des décisions prises en 2014 par l'Assemblée générale et par le Bureau exécutif**.

## **1. Le rapport moral par le Président du CREDAF**

## **2. Le bilan de l'année 2014 par le Secrétaire général du CREDAF**

### **2.1. L'activité du CREDAF en 2014**

2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF en 2014

2.1.2. Les autres missions du Secrétariat général du CREDAF

### **2.2. Le rapport financier 2014**

2.2.1. La situation financière au 31/12/2014

2.2.2. L'exécution budgétaire 2014

2.2.3. Le rapport du commissaire aux comptes

## **3. Les perspectives de travail pour 2015**

3.1. Le projet de programme d'activité

3.2. Les actions menées au premier trimestre

## **4. Les prévisions budgétaires 2015**

## **5. Les questions statutaires**

5.1. L'élection du Secrétaire général

5.2. La désignation du Commissaire aux comptes

5.3. La désignation des pays organisateurs des prochains colloques

5.4. L'élection du nouveau Bureau exécutif

5.5. La prochaine réunion du Bureau exécutif

## **6. Les Questions diverses**

6.1. Projet de protocole de partenariat avec l'OCDE

6.2. Perspectives de partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et Finances publiques (Pôle de Dakar – PNUD)

6.3. Perspectives de partenariat avec d'autres organisations internationales

6.4. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

6.5. Synergie avec l'Association internationale des Services du Trésor (AIST)

Le Secrétaire général informe le Président qu'aucun point supplémentaire n'a été soulevé et qu'il n'a reçu aucune question de la part des membres du CREDAF.

En l'absence d'observation de l'Assemblée, le **Président** note que l'ordre du jour est adopté.

A la demande du Président, le **Secrétaire général** rappelle les règles régissant l'Assemblée :

- les décisions et les résolutions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ;
- les pays membres empêchés peuvent être représentés par un mandataire de leur choix, expressément désigné dans un pouvoir rédigé sur papier libre et adressé au Secrétariat général avant l'ouverture de la séance ;
- les votes se font à main levée, sauf décision contraire ;
- l'Assemblée générale 2015 procèdera à l'élection du Président, du Vice-président et des cinq Administrateurs qui composeront le nouveau Bureau exécutif du CREDAF ;
- les travaux du 30<sup>e</sup> colloque seront dirigés par le Bureau exécutif nouvellement désigné.

Le **Président** constate que le quorum du tiers des membres du CREDAF présents ou représentés est atteint, afin que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer.

Il demande au Secrétaire général de rappeler en préambule les décisions prises en 2014 par l'Assemblée générale et le Bureau exécutif.

## **PREAMBULE**

Le **Secrétaire général** rappelle les décisions prises en 2014:

### ✓ **par l'Assemblée générale :**

- le quitus donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2013, et approbation des comptes de l'exercice 2013 ;
- l'approbation du programme d'activités pour 2014 ;
- l'approbation du budget pour 2014, y compris le prélèvement sur les réserves ;
- l'approbation de la révision du barème des cotisations proposée par le bureau exécutif ;
- l'approbation de la démarche en vue de la conclusion d'un protocole de partenariat avec l'OCDE ;
- l'élection du nouveau Secrétaire général : M. Didier CORNILLET ;
- la reconduction de M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de commissaire aux comptes ;
- l'élection du nouveau Bureau exécutif.

### ✓ **par le Bureau exécutif :**

- le choix du thème du colloque de 2015 ;
- l'élaboration du programme d'activité prévisionnel pour 2015 à proposer à l'Assemblée générale ;
- la proposition de modifier le lieu du colloque en raison de la propagation de l'épidémie à virus Ebola en Guinée (pays d'accueil initial du colloque 2015) ;
- l'approbation du projet de protocole de partenariat avec l'OCDE présenté au Bureau exécutif ;
- le projet Initiative Inspecteurs sans frontières : accord pour que le CREDAF entre au Bureau de l'Initiative.

Le **Président** remercie le Secrétaire général et aborde le premier point de l'ordre du jour en procédant à la lecture du rapport moral de l'année 2014 (cf. annexe 2).

## 1. LE RAPPORT MORAL (cf. annexe 2)

## 2. LE BILAN DE L'ANNEE 2014

### 2.1. L'activité du CREDAF 2014

#### 2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF en 2014

Le **Secrétaire général** dresse le bilan des actions mises en place en 2014, conformément aux décisions des instances dirigeantes du CREDAF, et organisées en étroite collaboration avec les administrations fiscales des pays d'accueil.

##### 2.1.1.1. L'Assemblée générale et le colloque annuel à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Il rappelle que l'Assemblée générale s'est tenue le 19 mai 2014 sous la présidence de M. Antoine NGAKOSSO, Directeur général des Impôts et des Domaines du Congo, en présence de 25 pays membres du CREDAF.

A l'issue des travaux de l'Assemblée générale, un nouveau Bureau exécutif a été élu et M. Kouakou Pascal ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire, a succédé à M. NGAKOSSO à la présidence du CREDAF.

Le colloque a enregistré un très bon niveau de participation, supérieur à celui de 2013 (105 participants, hors accompagnateurs). Il s'est en effet déroulé en présence de 120 délégués, hors accompagnateurs, représentant 26 pays membres du CREDAF et 12 organismes internationaux. Le niveau de représentation était élevé avec 17 Directeurs généraux et Directeurs généraux Adjoints et de nombreux hauts cadres d'administration centrale ou de services à compétence nationale.

La participation des membres du CREDAF aux différentes séances de travail a été importante : 19 participants de 12 pays ont ainsi animé les séances plénières, commissions et ateliers.

##### 2.1.1.2. Trois séminaires des directeurs

###### 2.1.1.2.1. Séminaire de formation sur les prix de transfert - Dakar - Sénégal - du 10 au 13 mars

Le séminaire résidentiel s'est inscrit dans une démarche de formation sur la problématique des prix de transfert, sous l'angle théorique, à travers différentes présentations portant sur le principe de pleine concurrence, les méthodes de détermination des prix de transfert, l'analyse de comparabilité et les services intra-groupe, mais également sous l'angle pratique, à travers des études de cas soumises aux participants dans le cadre de travaux en petits groupes. Il a réuni 44 participants de 25 pays.

###### 2.1.1.2.2. Séminaire sur l'audit et la maîtrise des risques - Cotonou - Bénin - du 6 au 8 octobre

Ce séminaire d'approfondissement s'est inscrit dans le prolongement du colloque d'Abidjan de mai 2014 consacré aux problématiques "d'Audit et de Contrôle Internes dans l'administration fiscale".

Son objectif était de permettre aux participants de réfléchir de manière pragmatique et opérationnelle aux voies et moyens nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de démarches de contrôle interne et d'audit, pertinentes, efficaces et adaptées aux contextes, aux besoins et aux degrés de maturité de chaque pays. Il a réuni 29 participants de 15 pays.

###### 2.1.1.2.3. Séminaire sur la fiscalité locale - Brazzaville - Congo - du 8 au 10 décembre

Le séminaire avait pour objectif de recenser les faiblesses et les meilleures pratiques pour optimiser le recouvrement des recettes fiscales locales en s'intéressant à la gestion de la fiscalité locale et aux liaisons nécessaires entre les intervenants aussi bien internes (services d'assiette, de contrôle, cadastre, recouvrement...) qu'externes (DGCPT, collectivités locales, autres ministères...).

Il a réuni 35 participants de 15 pays.

### 2.1.1.3. Deux groupes de travail

**2.1.1.3.1.** Deuxième réunion du groupe de travail sur l'élaboration du guide sur les conventions fiscales - Ouagadougou - Burkina Faso - du 17 au 19 février

L'Assemblée générale de Brazzaville du 27 mai 2013 a décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer un guide méthodologique d'« aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales », afin de répondre aux besoins des pays membres qui rencontrent des difficultés dans le suivi et la mise en œuvre des dispositifs inclus dans ces conventions.

La première réunion du groupe avait eu lieu en Algérie (Alger) en décembre 2013. Les travaux à Ouagadougou ont permis de mener la réflexion à son terme et de finaliser le guide qui a été présenté au colloque d'Abidjan (Côte d'Ivoire) le 22 mai 2014.

**2.1.1.3.2.** Première réunion du groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales – Rabat - Maroc - du 14 au 16 avril

L'Assemblée générale d'Abidjan du 19 mai 2014 a validé la mise en place d'un nouveau groupe de travail proposé par le Bureau exécutif chargé d'élaborer un guide méthodologique d'« aide à l'évaluation des dépenses fiscales ».

La première réunion du groupe de travail a permis de finaliser et de valider le plan détaillé du guide et de définir le contenu des parties principales. La réunion de Rabat s'est attachée à définir la méthodologie après un exposé théorique des animateurs et l'étude de cas pratiques.

**2.1.1.3.3.** Deuxième réunion du groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales - Moroni - Union des Comores - du 20 au 22 octobre

Les travaux qui ont été constructifs et productifs ont permis aux animateurs de mener la réflexion à son terme et de rédiger, avec l'aide des contributions des experts du GT, une première version du guide qu'ils ont présentée lors de cette 2<sup>nd</sup>e réunion. Celle-ci a été soumise à leur relecture et avis en vue de la rédaction définitive du guide.

Les travaux du groupe de travail et le guide finalisé ont été présentés lors du colloque de Kinshasa (R.D. Congo), le 28 mai 2015.

Le Secrétaire général note que les Comores accueillent pour la première fois une action du CREDAF. Il les remercie et les félicite pour la qualité de l'organisation qui a été mise en place.

Il remercie également le Burkina Faso et le Maroc qui ont permis le succès des deux autres réunions.

### 2.1.1.4. Un séminaire de formation de formateurs

Ce séminaire s'est déroulé à Kinshasa (RD Congo) du 10 au 12 septembre, afin d'accompagner l'appropriation du guide sur la mise en œuvre des conventions fiscales et la démarche proposée. L'objectif du guide est d'être un outil pratique, adaptable aux différentes situations des pays membres. Fondée sur des cas pratiques, la formation a eu pour objet de donner aux participants les éléments nécessaires pour une déclinaison en local de la démarche adaptée au contexte de l'administration fiscale des différents pays. Une mallette pédagogique dématérialisée a été remise à chaque participant à l'issue du séminaire.

Organisé en collaboration avec la Direction générale des Impôts de la RDC, le séminaire s'est déroulé dans d'excellentes conditions qui ont contribué à la réussite de cette action.

### 2.1.2. Les autres missions du Secrétariat général du CREDAF

Au cours de l'année 2014, les membres du Secrétariat général ont participé à plusieurs événements internationaux organisés par des institutions partenaires, auprès desquels ils ont représenté le CREDAF.

Chaque mission a fait l'objet d'un compte rendu publié en « actualité » sur le site du CREDAF.

- Mars : participation au Forum mondial sur les prix de transfert (OCDE) - Paris (France)
- Mars : première réunion de consultation sur le projet BEPS, partenariat entre le CREDAF et l'OCDE - Paris (France)
- Avril : Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE) - Paris (France)
- Avril : séminaire de préparation des examens par les pairs (Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales - OCDE) - Yaoundé (Cameroun)
- Avril : deuxième réunion du Forum mondial sur la TVA (OCDE) - Tokyo (Japon)
- Mai : participation à l'Assemblée générale du CIAT - Rio de Janeiro (Brésil)
- Septembre : participation au 19<sup>e</sup> Forum sur les conventions fiscales (OCDE) - Paris (France)
- Octobre : participation au Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE) - Berlin (Allemagne)
- Octobre : participation à la 9<sup>e</sup> réunion du Forum sur l'administration fiscale (FTA) - Dublin (Irlande)
- Décembre : troisième réunion des autorités compétentes sur l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE), partenariat entre le CREDAF et l'OCDE - Mexico (Mexique)

Par ailleurs, ont également eu lieu :

- le 27 juin : réunion du Bureau exécutif du CREDAF à Paris ;
- accueil à Paris des animateurs dans le cadre des réunions préparatoires pour la mise en place des actions organisées par le Secrétariat général (séminaires, groupes de travail et formation de formateurs) ;
- participation à plusieurs réunions avec le commissaire aux comptes ;
- accueil des représentants des administrations fiscales des pays membres du CREDAF lors de leur passage à Paris.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour la présentation du rapport d'activité et appelle les observations des membres de l'Assemblée.

En l'absence de remarque, il invite le Secrétaire général à détailler le rapport financier de l'année 2014.

### 2.2. Le rapport financier 2014

Le **Secrétaire général** rappelle que ne figurent pas dans les dépenses du CREDAF la rémunération des trois agents mis à la disposition par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, ni les dépenses liées au siège social prises en charge par la DGFIP de la France (locaux, téléphone fixe, reprographie...). Par ailleurs, il précise que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré et que seuls ses frais de déplacement sont pris en charge par la CREDAF.

### 2.2.1. La situation financière au 31 décembre 2014

Le Secrétaire général présente la situation « patrimoniale » (comptes de trésorerie et réserves) du CREDAF au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 :

Situation au			
ACTIF	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<i>1- Comptes de trésorerie</i>			
Compte bancaire	64 729,65	912,45	20 507,69
Compte espèces	351,65	1 180,93	507,22
Livret A	12 189,41	51 417,77	32 707,44
Devises (CAD)		24 127,95	
<b>Total 1</b>	<b>77 270,71</b>	<b>77 639,10</b>	<b>53 722,35</b>
<i>2- Comptes de placement</i>			
Titres	153 349,24	153 349,24	132 625,33
Liquidités			
<b>Total 2</b>	<b>153 349,24</b>	<b>153 349,24</b>	<b>132 625,33</b>
<b>Total actif (1+2)</b>	<b>230 619,95</b>	<b>230 988,34</b>	<b>186 347,68</b>
<b>PASSIF</b>			
	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2014</b>
<i>Cartes de crédit</i>	0	10 010,88	1 849,09
<b>Total passif</b>	<b>0</b>	<b>10 010,88</b>	<b>1 849,09</b>
<b>Situation patrimoniale au 31/12 (Actif - Passif)</b>	<b>230 619,95</b>	<b>220 977,46</b>	<b>184 498,59</b>

Le Secrétaire général explique que la situation patrimoniale a diminué de 36 478,87 € par rapport à 2013.

Il souligne un décalage d'encaissement de la contribution du Canada pour 24 659 € (35 000 \$ CAN), acquittée en général en fin d'année et qui a été encaissée en janvier 2015 (au lieu de décembre 2014). Elle n'apparaît donc ni à la ligne « Compte bancaire », ni à celle « Devises » comme les années précédentes.

Il indique que la ligne « Cartes de crédit » au passif correspond aux dépenses des cartes à débit différé, payées en décembre 2014 et débitées effectivement en janvier 2015.

Enfin, il explique que, pour faire face aux charges de l'exercice, il a été procédé à la vente de la totalité des titres (138,988) CAPITOP Monétaires détenus par le CREDAF et qui ont donné lieu à un encaissement de 31 215 €, générant une plus-value de 664,19 €. Il rappelle, à ce titre, que l'Assemblée générale d'Abidjan avait autorisé un prélèvement de 31 720 € sur les réserves.

Le **Président** le remercie et appelle les membres de l'Assemblée à présenter leurs observations sur la situation patrimoniale du CREDAF au 31 décembre 2014.

En l'absence d'observation, il redonne la parole au Secrétaire général pour la présentation de l'exécution budgétaire de l'année 2014.

### 2.2.2 L'exécution budgétaire 2014

Le tableau présenté ci-après détaille les différents postes du budget 2014. Il permet de comparer les montants des recettes et des dépenses prévisionnelles avec les sommes effectivement perçues ou dépensées. Le **Secrétaire général** précise que l'exécution budgétaire apparaît en colonne 2 et que les prévisions sont indiquées en colonne 4 (elles correspondent au budget voté par l'Assemblée générale d'Abidjan).



RECETTES	EXECUTION 2014	EXECUTION 2014 hors AIST	PREVISIONS 2014	Ecart/prévisions
<b>1. Recettes attendues</b>				
11. Cotisations de l'année	68 354,93	68 354,93	88 500	-20 145
12. Remboursement dépenses de secrétariat (AIST)	5 680,38	5 680,38		
13. Contributions de l'année	32 822,80	32 822,80	63 880	-31 057
<b>Total 1</b>	<b>106 858,11</b>	<b>106 858,11</b>	<b>152 380</b>	<b>-45 522</b>
<b>2. Revenus de placement</b>				
21. Plus-value sur cession de titres (CAPITOP)	664,19	664,19		
22. Dividendes, intérêts	2 484,31	2 484,31	2 900	-416
<b>Total 2</b>	<b>3 148,50</b>	<b>3 148,50</b>	<b>2 900,00</b>	<b>248,50</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>				
31. Remboursement de frais	16 138,71	16 138,71		16 138,71
32. Avance de cotisations	10 813,00	10 813,00		10 813
33. Arriérés de cotisations	19 220,41	19 220,41	2 500	16 720
34. Autres recettes	5 095,21	5 095,21		5 095,21
35. Autres remboursements				0,00
36. Prélèvement réserve			31 720	-31 720
<b>Total 3</b>	<b>51 267,33</b>	<b>51 267,33</b>	<b>34 220</b>	<b>17 047</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>161 273,94</b>	<b>161 273,94</b>	<b>189 500</b>	<b>-28 226</b>
<b>DEPENSES</b>				
<b>1. Investissement</b>				
11. Locaux				0,00
12. Informatique	231,78	154,80	1 000	-845
13. Matériel			500	-500
14. Mobilier				0,00
<b>Total 1</b>	<b>231,78</b>	<b>154,80</b>	<b>1 500</b>	<b>-1 345</b>
<b>2. Fonctionnement</b>				
<i>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</i>				
Séminaires	86 589,29	86 589,29	82 000	4 589
Groupes de travail	23 103,20	23 094,90	27 000	-3 905
Colloques	36 126,97	36 087,48	31 000	5 087
Formation de formateurs	19 687,19	19 687,19	21 000	-1 313
Autres événements internationaux	12 791,55	12 783,25	12 000	783
<b>Total 21</b>	<b>178 298,20</b>	<b>178 242,11</b>	<b>173 000</b>	<b>5 242</b>
<i>22. Frais de gestion</i>				
Télécommunications	4 057,35	2 709,78	2 000	710
Pharmacie	53,98	36,05	200	-163,95
Petit matériel	243,21	162,43	150	12,43
Informatique	4 198,64	3 129,23	4000	-870,77
Fournitures de bureau	609,78	407,25	500	-92,75
Entretien	5,06	3,38		3,38
Remboursements frais	3 031,40	3 031,40		
Documentation, impression	2 995,99	2 266,63	1 500	767
Cadeaux	312,40	302,10	100	202
<b>Total 22</b>	<b>15 507,81</b>	<b>12 048,25</b>	<b>8 450</b>	<b>3 598</b>
<i>23. Secrétariat exécutif</i>				
Indemnités et déplacements	3 894,10	3 894,10	4 000	415
Autres dépenses	552,22	521,29		
Missions. Réceptions	1 530,72	1 333,12	1 200	133
Frais de transport	1 769,95	1 769,95		
<b>Total 23</b>	<b>7 746,99</b>	<b>7 518,46</b>	<b>5 200</b>	<b>2 318</b>
<i>24. Membres du CREFDAF</i>				
Autres dépenses	47,25	47,25	100	-53
Missions. Réceptions	125,40	125,40	150	-25
<b>Total 24</b>	<b>172,65</b>	<b>172,65</b>	<b>250</b>	<b>-77,35</b>
<i>25. Frais bancaires</i>				
Commissions / Frais de change	1 784,10	1 784,10	650	1 134
Autres frais bancaires	589,15	589,15	450	139,15
<b>Total 25</b>	<b>2 373,25</b>	<b>2 373,25</b>	<b>1 100</b>	<b>1 273</b>
<i>26. Divers</i>	<b>Total 26</b>	<b>3 000,00</b>		
<b>Total 2</b>	<b>207 098,90</b>	<b>203 354,72</b>	<b>188 000,00</b>	<b>15 354,72</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>207 330,68</b>	<b>203 509,52</b>	<b>189 500,00</b>	<b>14 009,52</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-46 056,74</b>	<b>-42 235,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 235,58</b>

Le Secrétaire général apporte les précisions suivantes :

#### 2.2.2.1. Les recettes

##### Cotisations et contributions attendues

Le Secrétaire général souligne que les recettes attendues sont inférieures aux prévisions (106 858,11 € pour 152 380 € prévus).

Il rappelle que la contribution 2014 du Canada de 35 000 \$ CAN ne figure pas dans les comptes de l'année car elle a été payée en décembre 2013.

En outre, 28 255,61 € d'avance de cotisations ont été enregistrés en 2013.

Il indique qu'au 31 décembre 2014, 24 pays étaient à jour dans le règlement de leur cotisation. Parmi les 6 pays en retard au 31 décembre :

- 1 l'était pour 5 années, soit un montant dû de 12 500 € ;
- 1 l'était pour 4 années, soit un montant dû de 14 000 € ;
- 1 l'était pour 3 années, soit un montant dû de 7 500 € ;
- 3 l'étaient pour 1 année (2014), soit un montant total dû de 7 500 €.

Le Secrétaire général estime que la situation des arriérés de paiement des cotisations s'améliore progressivement grâce à une politique de relance active et régulière auprès des membres (54 601,56 € en 2012 et 47 000 € en 2013), le montant des arriérés s'établissant à 41 500 € au 31/12/2014. Il note que ce montant reste toutefois élevé.

Il explique que le Secrétariat général procède systématiquement aux relances nécessaires tout en appliquant un traitement adapté en fonction des pays. Des relances régulières sont ainsi effectuées pour ceux dont la situation politique est stable. Une action plus compréhensive est menée pour les pays traversant un épisode institutionnel difficile, l'objectif restant de diminuer le volume des arriérés. Le Secrétaire général contacte les pays pour examiner les modalités de versement de leurs cotisations, en proposant des plans de règlement pour en faciliter le paiement. Les démarches entreprises ont notamment permis de recouvrer 19 220,41 € d'arriérés de cotisations de la part de quatre pays. Deux pays ont régularisé la totalité des arriérés qu'ils devaient au 31/12/2013 et le Secrétaire général estime que les contacts avec le pays qui a 4 années d'arriérés de cotisations, ainsi qu'avec les pays en retard de la seule cotisation 2014, devraient aboutir au règlement progressif de ceux-ci.

Il souligne que les retards de versement des cotisations des pays sont surtout conjoncturels (changement de DG, de ministre...) et devraient être régularisés dès l'amélioration de la situation.

Enfin, le Secrétaire général précise que la ligne 12 « Remboursement dépenses de secrétariat » du tableau (5 680,38 €) correspond au remboursement par l'AIST des dépenses de secrétariat communes aux deux associations.

##### Recettes exceptionnelles

Le Secrétaire général indique qu'au 31 décembre 2014, 3 pays avaient déjà versé la cotisation 2015 pour un montant de 10 813 €.

Il précise que la ligne 31 « Remboursement de frais » du tableau correspond au remboursement :

- du billet d'avion de la chargée de mission par le Pôle Stratégies de développement et Finances publiques du PNUD, pour sa participation à l'atelier dépenses fiscales au Burkina Faso au mois de mars ;
- de l'acompte de 80 % sur la facture prévisionnelle de l'hôtel LEDGER qui accueillait le colloque annuel à Brazzaville, suite à son rejet par la banque en raison de l'embargo international sur la Lybie (le bénéficiaire et propriétaire de la banque étant Lybien) pour un montant de 14 975 € ;
- de frais par la banque, pour un trop prélevé de 138 € sur carte bancaire.

A la ligne 34 « Autres recettes », les montants correspondent :

- au remboursement par l'hôtel Royal Bénin de 125 € (séminaire du Bénin en octobre 2014), la facture finale étant légèrement inférieure à l'acompte versé. Cette situation s'explique par une participation moins élevée que celle attendue et l'absence de facturation par l'hôtel des annulations des nuitées (« no show ») après négociation par le Secrétaire général ;
- à un remboursement par l'AIST de 1 769,95 € pour une dépense de l'AIST (billet d'avion) payée en utilisant par erreur le numéro de carte bancaire du CREDAF ;
- à un encaissement d'une cotisation d'un membre de l'AIST de 3 000 €, versée par erreur sur le compte bancaire du CREDAF. Le CREDAF a procédé au remboursement de cette somme le 24 octobre 2014 (cf. la ligne 26 « Divers » du tableau).

#### 2.2.2.2. Les dépenses

Le Secrétaire général rappelle que, depuis que le Secrétariat général du CREDAF et celui de l'AIST sont assurés par une même équipe (juin 2011), certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement sont communes aux deux associations.

Il rappelle également que, par souci de simplification, le CREDAF assume l'ensemble de ces dépenses et l'AIST lui rembourse sa quote-part.

Conformément à la décision du Bureau exécutif en sa réunion du 29 juin 2012, un état de répartition des dépenses communes a été établi par le Secrétaire général et soumis à la validation des commissaires aux comptes de l'AIST et du CREDAF. Ainsi, l'AIST a remboursé 193,29 € de frais relatifs à la cérémonie des vœux de nouvel An (janvier 2014). Elle a également réglé le solde de la facture des dépenses communes dues au titre de 2013 (2 511,87 €).

Le montant des dépenses 2014 n'ayant pas pu être calculé avant la fin de l'exercice budgétaire, une avance de 2 975,22 € a été demandée à l'AIST (comptabilisée en « recettes exceptionnelles »). Au jour de la tenue de l'Assemblée, le montant définitif à refacturer à l'AIST s'élève à 3 821,15 €. Le solde de 845,93 € a été facturé à l'AIST qui a réglé la somme.

Les montants qui sont commentés ci-après sont ceux qui figurent dans la colonne « exécution 2014 hors AIST » (c'est-à-dire hors la quote-part des dépenses communes remboursées par l'AIST), afin de rendre cohérent leur rapprochement avec les prévisions budgétaires relevant de l'activité du CREDAF.

#### Investissement

Le Secrétaire général indique que les dépenses correspondent à l'achat de petit matériel (disque dur externe, adaptateur et clavier) et au renouvellement de la protection Internet AVAST Security.

#### Fonctionnement

Le Secrétaire général explique que les frais de colloque et de séminaires sont surévalués dans le tableau avec la prise en compte du virement de 15 000 € de l'hôtel LEDGER (cf. supra § 2.2.2.1. Les recettes) comptabilisé en dépenses du séminaire du Congo, mais dont 14 975 € ont été reversés par la banque (25 € de frais retenus). Les dépenses réelles pour le colloque annuel s'élèvent à 22 887,03 € (au lieu de 37 887,03 €). En conséquence, les dépenses pour le colloque annuel et les séminaires s'élèvent à 163 242,11 € (au lieu de 178 242,11 €).

Les frais d'organisation des actions du CREDAF représentent l'essentiel (89 %) des dépenses de fonctionnement (91,3 % en 2013). Ces dépenses sont en diminution par rapport au prévisionnel (173 000 €), principalement en raison de la participation moindre enregistrée aux actions du dernier quadrimestre, sans doute liée aux difficultés de se déplacer pour un certain nombre de pays à cause de l'épidémie à virus Ebola.

Le Secrétaire général précise qu'à la ligne « Dépenses de fonctionnement – Colloque », les dépenses relatives au colloque 2014 à Abidjan dépassent les prévisions de plus de 5 000 €, en raison des prix particulièrement élevés des prestations techniques de l'hôtel. Par ailleurs, le CREDAF a dû supporter les conséquences financières de 8 nuitées annulées et facturées en pénalisation pour « no show » par l'hôtel pour un montant de 1 670,84 € (8 x 208,85 €), par suite d'annulations de dernière minute. Il est à noter que les efforts déployés par la chargée de mission du CREDAF ont cependant permis de limiter fortement l'impact financier des annulations puisque le nombre initial de « no show » était de 38 (cf. infra § 4.1.).

Le Secrétaire général rappelle que les dispositions de prise en charge financière des participants aux séminaires par le CREDAF, qui finance 4 nuitées en pension complète depuis 2006, ont été appliquées à toutes les actions organisées en 2014.

**Les frais de gestion** s'élevaient à 12 048,25 € (8 231,13 € en 2013), avec une augmentation des frais de télécommunication de 716 €, principalement en raison des contacts plus nombreux avec les pays membres, notamment lors des déplacements à l'étranger et des frais de « roaming » lors de la réception des appels entrants à l'étranger.

Les frais de documentation ont également augmenté de 797 €. Le Secrétaire général indique à ce sujet que 800 € ont été facturés par le prestataire pour le renouvellement du logo du CREDAF et de la plaquette d'information. Abstraction faite de cette dépense ponctuelle, le niveau de ces frais reste au même niveau que l'an dernier.

Le Secrétaire général rappelle l'importante contribution de la Direction générale des Finances publiques de la France qui prend en charge une partie substantielle du montant réel des postes « télécommunications » et « documentation et impression ».

#### Le Secrétariat général

Le Secrétaire général explique que ce poste est surévalué par rapport aux dépenses réelles car une dépense a été enregistrée pour un montant de 1 769,95 € alors qu'il s'agit d'une dépense de l'AIST (billet d'avion) payée en utilisant par erreur le numéro de carte bancaire du CREDAF (le remboursement a été immédiat et comptabilisé à la ligne 34 « Autres recettes » du tableau).

En conséquence, les dépenses du Secrétariat général (indemnités, remboursements forfaitaires...) sont au même niveau que l'an passé ( $7\,518,46 - 1\,769,95 = 5\,748,20$  € pour 5 451 € en 2013).

#### 2.2.2.3. Le solde budgétaire

Le Secrétaire général indique que le solde budgétaire qui ressort de la colonne « Exécution 2014 » (qui inclut les dépenses communes avec l'AIST) s'établit à - 46 056,74 €. Cependant, le solde corrigé des dépenses remboursées par l'AIST, qui figure dans la colonne « Exécution 2014 hors AIST » et qui représente les opérations du CREDAF moins la quote-part de l'AIST dans les dépenses communes, est de - 39 235,58 €.

Si l'on tient compte du décalage d'encaissement de la cotisation 2014 du Canada versée en décembre 2013 pour 24 659 € (35 000 \$ CAN), le déficit réel du CREDAF (après extourne de la quote-part AIST) est réduit à - 14 576,58 €.

Ce déficit, inférieur à celui prévu dans le budget prévisionnel 2014 (- 31 720 €), est financé en partie par un prélèvement dans les réserves autorisé par l'Assemblée générale d'Abidjan pour un montant maximum de 31 720 €.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour son bilan et propose aux membres de l'Assemblée de réagir à la présentation du rapport financier.

**M. Cheikh Ahmed Tidiane BA (Sénégal)** demande si la répartition des dépenses entre l'AIST et le CREDAF a fait l'objet d'une convention entre les deux associations.

Le **Secrétaire général** indique qu'il n'existe pas de convention formalisée à sa connaissance. Il invite le Commissaire aux comptes à détailler la méthode de répartition des dépenses communes.

Le **Commissaire aux comptes** explique qu'il a établi, en collaboration avec son homologue de l'AIST, les modalités de calcul de la part des dépenses communes revenant à chacune des deux associations à l'aide d'une clé de répartition. La méthode de calcul retenue consiste à répartir ces dépenses proportionnellement à l'ensemble des dépenses engagées par chacune des organisations au titre de l'exercice considéré. Il explique qu'en pratique, le CREDAF engage toutes les dépenses et se fait rembourser par l'AIST de la part due au début de l'exercice suivant (avant le 31 mars), sur la base des pièces justificatives et après vérification et accord des commissaires aux comptes de chaque association. Il précise qu'afin de limiter l'avance de trésorerie faite par le CREDAF et son impact sur la présentation des comptes annuels, l'AIST verse, le 15 décembre de chaque année, un acompte calculé selon les mêmes modalités, sur la base des dépenses payées par chacune des associations à cette même date. Le décompte définitif étant liquidé au cours du 1er trimestre de l'année suivante.

Le **Président** remercie le commissaire aux comptes pour ces éclaircissements et demande si d'autres membres souhaitent formuler des observations sur le rapport financier du Secrétaire général.

**M. Hamma HAMADOU (Niger)** souhaite revenir sur les pénalités facturées au CREDAF par les hôtels lorsque les nuitées réservées sont annulées tardivement. Il demande si, dans ce cas, le CREDAF refacture les pénalités au pays fautif.

Le **Secrétaire général** répond que ce n'est pas le cas en l'absence de décision de l'AG en ce sens et qu'il souhaite aborder cette question au cours de la présente Assemblée générale. Il indique, qu'à l'heure actuelle, la réservation des nuitées d'hôtel pour les participants aux actions du CREDAF est assurée par l'équipe du Secrétariat général. Cette réservation fait systématiquement l'objet d'une convention avec les hôtels, dont les clauses prévoient le paiement de pénalités en cas d'annulation des nuitées. Généralement, les hôtels permettent un certain contingent d'annulations sans frais jusqu'à une date butoir avant la tenue de l'événement. Au-delà de cette date, les annulations tardives sont facturées au CREDAF par les établissements hôteliers.

En l'absence d'autres remarques, le **Président** remercie le Secrétaire général et le félicite pour sa gestion financière du CREDAF. Il relève que la situation budgétaire est presque à l'équilibre et qu'elle le serait si tous les pays payaient leur cotisation à la date prévue. Il indique qu'il comprend que la situation politique de certains pays puisse expliquer des difficultés mais demande aux membres de prendre leurs dispositions pour anticiper au mieux le paiement des cotisations.

**M. Antoine NGAKOSSO (Congo)** souhaite ajouter que le déficit s'est amoindri sur l'année 2014 mais au détriment de la situation patrimoniale du CREDAF. Il ne veut pas voir la situation se dégrader dans ce sens et rappelle que le prélèvement sur les réserves a été accepté en Assemblée générale l'année précédente pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'association. Or, il attire l'attention sur la nécessité de rester exigeant sur la situation financière et d'assurer le financement par le biais des cotisations.

Le **Président** le remercie pour cette remarque et invite le Commissaire aux comptes à présenter son rapport.

### 2.2.3 Le rapport du Commissaire aux Comptes

**M. Laurent ROUSSEAU, Commissaire aux comptes du CREDAF**, prend la parole afin de présenter son rapport sur l'exercice comptable 2014 (cf. annexe 3).

Le **Président** note la bonne gestion du CREDAF et le suivi rigoureux des comptes. Il remercie le commissaire aux comptes pour son rapport et appelle les membres de l'Assemblée générale à présenter leurs observations.

En l'absence d'observations, il invite les membres de l'Assemblée à voter l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, sur la base des documents présentés et du rapport du commissaire aux comptes, de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2014.

Les membres de l'Assemblée procèdent au vote.

#### **Résolution n°1 :**

À l'unanimité, quitus est donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2014, et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont approuvés.

Le **Président** propose ensuite de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

Il invite le Secrétaire général à présenter le programme d'activités pour l'année 2015 aux membres de l'Assemblée générale, après avoir souligné que ce programme a été examiné lors de la réunion du Bureau exécutif le 27 juin 2014.

## 3. LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2015

### 3.1. Le projet de programme d'activité

Le **Secrétaire général** indique que deux thèmes ont été proposés au Bureau exécutif lors de sa réunion du 27 juin 2014, pour le colloque de 2015, parmi les propositions revenant régulièrement dans les recensements faits par le Secrétariat général à l'issue des événements qu'il organise : « la formation professionnelle » et « TVA : enjeux et problématiques ». C'est ce dernier qui a été retenu.

Le Secrétaire général rappelle que le Bureau exécutif propose à l'Assemblée générale de compléter la réflexion qui sera menée au cours du colloque de Kinshasa par deux séminaires d'approfondissement, sur le thème « Territorialité de la TVA » et « le contrôle des opérations de TVA » (coopération Impôts-Douanes), qui traiteront le sujet de façon plus concrète et plus pratique, pour les responsables des structures en charge de ces missions.

Le Bureau propose également à l'Assemblée générale d'organiser le second volet du séminaire de formation sur « les prix de transfert ».

En outre, le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation de formateurs consacré à l'accompagnement du guide d'aide à « l'évaluation des dépenses fiscales », afin de donner une suite concrète aux travaux du groupe d'experts du CREDAF.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée générale de confier l'élaboration d'un guide méthodologique d'aide aux « remboursements de crédit de TVA » au prochain groupe d'experts.

Le Secrétaire général précise que, compte tenu de la date de la réunion de l'Assemblée générale, le Bureau exécutif l'a autorisé à engager les actions du premier trimestre 2015. Ainsi, plusieurs événements se sont tenus : le séminaire de formation sur les prix de transfert et la première réunion du groupe de travail chargé d'élaborer un guide sur l'évaluation des dépenses fiscales. Par ailleurs, la deuxième réunion de consultation sur le projet BEPS de l'OCDE a été organisée à Libreville (Gabon), en partenariat avec l'OCDE.

En marge de ces actions du programme d'activité, le CREDAF a été invité par l'OCDE à la première réunion du groupe de travail sur le projet Statistiques des recettes fiscales en Afrique. Celle-ci s'est tenue à Rabat (Maroc), du 9 au 11 février 2015. Tous les frais ont été pris en charge par l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat avec l'OCDE.

Les dates de tenue de ces actions ont été fixées en collaboration avec les pays membres qui se sont proposés lors de l'Assemblée générale d'Abidjan pour accueillir un événement en 2015. Le programme d'activité pour 2015 proposé à la validation de l'Assemblée générale est présenté dans le tableau suivant :

<b>EVENEMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>	<b>THEME</b>
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	23-25 février	Gabon	Les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels
Réunion de consultation BEPS en partenariat avec l'OCDE	27 février	Gabon	Consultation des pays francophones sur le plan d'action BEPS
Groupe de travail 2015 1 <sup>ère</sup> réunion	13-15 avril	Burundi	Elaboration d'un guide d'aide aux « remboursements de crédit de TVA »
Assemblée générale	25 mai	RDC	
Colloque	25 - 28 mai	RDC	TVA : enjeux et problématiques
Réunion du Bureau exécutif	29 juin	France	
Séminaire de directeurs	6-8 juillet	Togo	Territorialité de la TVA
Séminaire de formation de formateurs	9 – 11 septembre	Haïti	Accompagnement du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales»
Séminaire des directeurs	12-14 octobre	Cameroun	Le contrôle des opérations de TVA (Impôts - Douanes)
Groupe de travail 2015 2 <sup>ème</sup> réunion	7-9 décembre	Madagascar	Elaboration d'un guide d'aide aux « remboursements de crédit de TVA »

Le Secrétaire général revient sur les réunions de consultations organisées autour du projet BEPS de l'OCDE. Il sollicite le soutien et l'appui des membres du CREDAF pour que chaque pays désigne un référent qui pourra participer aux réunions sur le projet.

Le **Président** remercie le Secrétaire général, ainsi que les pays qui se sont portés candidats à l'accueil et l'organisation d'une action.

Il demande aux membres de l'AG d'apporter leur concours pour 2016 afin d'accueillir les actions ou de se porter volontaires pour pallier le désistement éventuel des pays candidats.

Il rappelle qu'il est essentiel que les membres participent aux actions et qu'il est souhaitable qu'ils désignent pour cela les délégués dont le profil est en adéquation avec le thème des actions auxquelles ils sont inscrits.

Le **Président** appelle les membres de l'AG à formuler leurs observations quant au programme proposé pour l'année 2015

**M. Joël OGOUMA (Gabon)** indique que le référent BEPS pour le Gabon est M. Jean Nestor IBOTSI. Le **Président** en prend note et le remercie.

**M. Eso-Wavana ADOYI (Togo)** souhaite, quant à lui, rassurer les membres de l'AG sur la tenue du prochain séminaire du CREDAF au Togo. Il les informe de la situation stable du pays avec les élections qui se sont tenues et les invite à venir participer au séminaire.

Le **Président** le remercie et se réjouit de la situation du pays. Le tour de table étant achevé, il appelle les membres de l'AG à voter le programme d'activité 2015.

#### **Résolution n°2 :**

Le programme d'activité 2015 est adopté à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale.

Le Président invite ensuite l'AG à passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour et demande au Secrétaire général de présenter les actions menées au premier quadrimestre de l'année 2015.

### **3.2. Les actions menées au premier quadrimestre 2015**

Le **Secrétaire général** indique que trois actions se sont tenues au premier quadrimestre 2015 :

#### **3.2.1. Un séminaire de formation sur les aspects « prix de transfert » des restructurations d'entreprises et des incorporels - Libreville - Gabon - du 23 au 25 février**

Ce séminaire a constitué le prolongement du séminaire de formation sur les prix de transfert organisé à Dakar du 10 au 13 mars 2014, qui avait permis de définir les principes de base du concept de prix de transfert.

Le séminaire de Libreville a été l'occasion d'aborder la problématique des prix de transfert à travers différentes présentations qui ont débuté par un rappel du principe de pleine concurrence et d'ajustement des prix de transfert, ainsi que des méthodes de détermination des prix de transfert (méthode du prix comparable sur le marché libre, méthode du prix de revente, méthode du coût majoré, méthode transactionnelle de la marge nette et méthode transactionnelle du partage des bénéfices).

Le Secrétaire général remercie M. Joël OGOUMA, Directeur général des Impôts du Gabon et, à travers lui, ses équipes, pour la chaleur de l'accueil réservé aux participants et la mobilisation de tous qui ont contribué à la réussite de ce séminaire.



### **3.2.2. La deuxième réunion de consultation sur le projet BEPS de l'OCDE (atelier technique) - Libreville - Gabon - 27 février**

Dans le prolongement de la consultation sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) pour les pays du réseau francophone du CREDAF qui s'est tenue à Paris le 25 mars 2014, un atelier technique a été organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE avec le concours de la Direction générale des Impôts du Gabon, en marge du séminaire de formation sur les prix de transfert.

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre d'un engagement approfondi des pays en développement et a porté sur certaines des priorités qu'ils ont identifiées.

Il a eu pour principal objectif d'offrir aux agents et aux cadres des administrations fiscales des pays du réseau la possibilité d'exposer leurs points de vue et leurs expériences sur les questions soulevées par le projet BEPS, et d'être associés au développement des « boîtes à outils » destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures qui seront arrêtées au terme du projet BEPS.

Une synthèse des travaux signée par les deux présidents de séance a été diffusée par messagerie auprès des membres du CREDAF et mise en ligne sur le site du CREDAF. Elle a également fait l'objet d'une restitution auprès des membres de l'OCDE lors d'une conférence organisée à Paris.

En effet, outre sa participation aux travaux du 4<sup>e</sup> Forum mondial sur les prix de transfert, le CREDAF a été invité au groupe de travail sur la fiscalité et le développement (18 mars). Le Secrétaire général y est intervenu en qualité de panéliste durant la session dédiée à la restitution des réunions de consultation BEPS, avec les représentants de l'ATAF, du CIAT, de l'OECD/Korea Policy Centre et d'un Chef de groupe du Ministère des Finances de la Turquie.

### **3.2.3. La première réunion du groupe de travail sur les remboursements de crédits de TVA - Bujumbura - Burundi - du 13 au 15 avril**

La réunion de Bujumbura s'est attachée à définir la méthodologie de la gestion des remboursements de crédits de TVA, à travers un exposé théorique des animateurs, la mutualisation de l'expérience de certains pays membres du CREDAF (Burundi, France, Sénégal) et des travaux en atelier sur le cadre légal et procédural ainsi que sur le contrôle des demandes.

Le Secrétaire général tient à remercier particulièrement le Burundi d'avoir accueilli cette réunion dans le contexte difficile que traverse le pays.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour cette présentation. Il le félicite et remercie les pays qui ont accueilli ces actions et ont contribué à leur succès. Le Président relève également la grande qualité des travaux menés par le CREDAF qui permet de répondre aux attentes de ses pays membres.

Il demande au Secrétaire général d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

## **4. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2015**

Le **Secrétaire général** indique, tout d'abord, que les prévisions qu'il présente correspondent au programme qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale dans sa deuxième résolution.

Pour faciliter l'examen du budget prévisionnel pour l'année 2015, il précise que le tableau présenté ci-après reprend l'exécution budgétaire sur les 5 derniers exercices (rectifié des dépenses/recettes AIST).



BUDGET CREDAF	2010	2011	2012	2013	2014
<b>RECETTES</b>					
<b>1. Recettes attendues</b>					
11. Cotisations de l'année	55 019,76	54 998,01	50 194,54	64 604,75	68 354,93
12. Contributions de l'année	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00	32 822,80
<b>Total 1</b>	<b>95 019,76</b>	<b>94 998,01</b>	<b>90 194,54</b>	<b>114 604,75</b>	<b>101 177,73</b>
<b>2. Revenus de placement</b>					
Profit sur cession de valeurs mobilières			1 692,69		664,19
Dividendes	2 374,40	2 759,18	2 194,64	2 194,64	2 194,64
Intérêts Livret A	863,02		799,55	728,36	289,67
<b>Total 2</b>	<b>3 237,42</b>	<b>2 759,18</b>	<b>4 686,88</b>	<b>2 923,00</b>	<b>3 148,50</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>					
31. Remboursement de frais	3 395,34				16 138,71
32. Avance de cotisations	37 162,79	25 604,69	32 487,43	28 255,61	10 813,00
33. Arriérés de cotisations	23 591,23	10 528,08	6 500,00	24 500,00	19 220,41
34. Autres recettes	36 853,84	6 435,00	122,36		5 095,28
35. Remboursement AIST			1 120,31		5 680,38
36. Prélèvement réserve			26 866,34	2 617,17	31 720,00
<b>Total 3</b>	<b>101 003,20</b>	<b>42 567,77</b>	<b>67 096,44</b>	<b>55 372,78</b>	<b>88 667,78</b>
<b>Total recettes (1+2+3)</b>	<b>199 260,38</b>	<b>140 324,96</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>192 994,01</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>1. Investissement</b>					
12. Informatique	867,93	6 060,85	2 287,91	932,75	154,80
13. Matériel		520,00		489,03	
14. Mobilier					
<b>Total 1</b>	<b>867,93</b>	<b>6 580,85</b>	<b>2 287,91</b>	<b>1 421,78</b>	<b>154,80</b>
<b>2. Fonctionnement</b>					
<i>21. Frais de colloques et séminaires</i>					
Séminaires	71 258,08	53 380,92	71 359,48	74 104,45	86 589,29
Groupes de travail	16 068,51	14 230,88	19 375,60	22 923,14	23 094,90
Colloques	23 333,50	25 936,34	39 203,25	27 279,20	36 087,48
Formation de formateurs	16 337,97	20 496,55	14 929,96	20 847,15	19 687,19
Autres événements internationaux			2 017,75	11 400,26	12 783,25
<b>Total 21</b>	<b>126 998,06</b>	<b>114 044,69</b>	<b>146 886,04</b>	<b>156 554,20</b>	<b>178 242,11</b>
<i>22. Frais de gestion</i>					
Télécommunications	1 802,99	2 430,00	2 186,00	1 993,35	2 709,78
Pharmacie	3,60	241,09	57,90	171,84	36,05
Petit matériel	15,90		55,27	136,77	162,43
Informatique	29,90	210,59	1 453,32	3 904,43	3 129,23
Fournitures de bureau	961,30	755,08	436,84	520,80	407,25
Entretien	19,90	19,90		4,50	3,38
Remboursements de frais					3 031,40
Documentation. Impression	2 129,64	2 535,18	1 686,26	1 469,25	2 266,63
Cadeau. Publicité	228,04	390,84	25,21	30,19	302,10
<b>Total 22</b>	<b>5 171,37</b>	<b>6 582,68</b>	<b>5 900,79</b>	<b>8 231,13</b>	<b>12 048,25</b>
<i>23. Secrétariat exécutif</i>					
Indemnité et déplacements	1 108,00	3 648,40	4 734,93	3 573,29	3 894,10
Autres dépenses					521,29
Missions. Réceptions	2 257,96	1 550,88	935,40	1 297,75	1 333,12
Frais de transport		6 435,00		580,21	1 769,95
<b>Total 23</b>	<b>3 365,96</b>	<b>11 634,28</b>	<b>5 670,33</b>	<b>5 451,24</b>	<b>7 518,46</b>
<i>24. Membres du CREDAF</i>					
Transports	12,00	36,00			
Autres dépenses					47,25
Missions. Réceptions	237,61	421,00	279,00	117,36	125,40
<b>Total 24</b>	<b>249,61</b>	<b>457,00</b>	<b>279,00</b>	<b>117,36</b>	<b>172,65</b>
<i>25. Frais bancaires</i>					
Commissions/Frais de change	953,75	834,93	628,81	673,88	1 784,10
Autres frais bancaires	396,92	91,02	324,98	450,93	589,15
<b>Total 25</b>	<b>1 350,67</b>	<b>925,95</b>	<b>953,79</b>	<b>1 124,81</b>	<b>2 373,25</b>
26. Divers	56 166,68	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>Total 2</b>	<b>193 302,35</b>	<b>133 644,60</b>	<b>159 689,95</b>	<b>171 478,75</b>	<b>203 354,72</b>
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>194 170,28</b>	<b>140 225,45</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>203 509,52</b>
<b>Résultat</b>	<b>5 090,10</b>	<b>99,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 515,51</b>

Le tableau suivant présente le budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

BUDGET PREVISIONNEL 2015	
RECETTES	PREVISIONS
<b>1. Recettes attendues</b>	
11. Cotisations de l'année	103 500
12. Contributions de l'année	64 660
<b>Total 1</b>	<b>168 160</b>
<b>2. Revenus de placement</b>	
21. Profit sur cession de valeurs mobilières	
22 Dividendes, intérêts	2 500
<b>Total 2</b>	<b>2 500,00</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>	
31. Remboursement de frais	
32. Avance de cotisations	
33. Arriérés de cotisations	7 500
34 Autres recettes	
35 Remboursement AIST	4000
36 Prélèvement réserve	11 040
<b>Total 3</b>	<b>22 540</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>193 200</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>1. Investissement</b>	
11. Locaux	
12. Informatique	500
13. Matériel	500
14. Mobilier	
<b>Total 1</b>	<b>1 000</b>
<b>2. Fonctionnement</b>	
<i>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</i>	
Séminaires	82 000
Groupes de travail	23 000
Colloques	33 000
Formation de formateurs	23 000
Autres événements internationaux	13 000
<i>Total 21</i>	<i>174 000</i>
<i>22. Frais de gestion</i>	
Télécommunications	3 000
Pharmacie	50
Petit matériel	200
Informatique	3 300
Fournitures de bureau	500
Entretien	50
Documentation, impression	2 500
Cadeaux	500
<i>Total 22</i>	<i>10 100</i>
<i>23. Secrétariat exécutif</i>	
Indemnités et déplacements	4 000
Missions. Réceptions	1 300
<i>Total 23</i>	<i>5 300</i>
<i>24. Membres du CREDAF</i>	
Autres dépenses	100
Missions. Réceptions	200
<i>Total 24</i>	<i>300</i>
<i>25. Frais bancaires</i>	
Commissions / Frais de change	1 800
Autres frais bancaires	700
<i>Total 25</i>	<i>2 500</i>
<b>Total 2</b>	<b>192 200,00</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>193 200,00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>

Pour l'appréciation du budget prévisionnel 2015, le Secrétaire général apporte les précisions suivantes :

#### Les recettes

Le montant budgété comprend :

- au titre des « recettes attendues », la totalité des cotisations et contributions à encaisser au titre de 2015 ;
- en « autres recettes », une somme de 11 040 € prélevée sur les réserves pour équilibrer le budget. En effet, le solde budgétaire étant déficitaire, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de voter un prélèvement dans les réserves afin d'équilibrer le budget.

#### Les dépenses

Les dépenses prévues en 2015 pour l'organisation des manifestations représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (174 000 € sur un budget dépenses de fonctionnement de 192 200 €).

#### Le solde budgétaire

Il est prévu à l'équilibre grâce au prélèvement d'une somme de 11 040 € sur les réserves en 2015 pour financer l'ensemble des activités programmées. Cette somme permet notamment d'augmenter la part prise en charge par le CREDAF pour chaque action et de financer la participation aux événements organisés par d'autres organisations internationales.

Le Secrétaire général appelle l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le coût financier des nuitées facturées par les hôtels par suite d'annulations tardives par les délégués (« no show »), qui n'informent pas toujours le Secrétariat général de leur absence alors même qu'ils se sont inscrits à l'événement. Si les efforts déployés par le Secrétariat général permettent cependant de limiter fortement l'impact financier (voire de l'annuler dans certains cas), il n'en reste pas moins que cette situation génère des frais supportés par le CREDAF estimés entre 3 000 et 4 000 € par an.

Le **Président** remercie le Secrétaire général et appelle les membres de l'Assemblée générale à présenter leurs observations sur les prévisions budgétaires.

**M. Ouo Ouo Waïta MONEMOU (Guinée)** indique qu'il n'a pas de réserve à émettre sur le budget prévisionnel mais qu'il est préoccupé par la ligne 33 « arriérés de cotisation » du tableau qui présente un montant de 7 500 €. Il note que, sur les années antérieures, les prévisions budgétaires prenaient en compte un montant plus élevé d'arriérés de cotisation.

Le **Secrétaire général** explique que, sur l'année 2014, de nombreux pays avaient un simple retard de paiement dans leurs cotisations et que très peu n'ont pas été recouvrées. Le montant indiqué dans le tableau correspond aux paiements de cotisations que le Secrétaire général a la quasi-certitude d'encaisser.

Le **Président** rappelle l'impérieuse nécessité pour chaque pays de payer ses cotisations dans les délais prévus par les statuts. Il rassure les membres en leur expliquant que la situation financière du CREDAF n'est pas désastreuse, bien au contraire, mais que le déficit est comblé, à chaque exercice, par le prélèvement sur les réserves.

Il constate que les actions du CREDAF prennent de plus en plus d'ampleur et s'en réjouit, notamment par le développement des partenariats avec des grandes organisations internationales. Mais cela implique un besoin supplémentaires en moyens, notamment financiers. Il souhaite donc que les pays soient vertueux dans le paiement de leurs cotisations.

**M. MONEMOU** relève que les seules ressources du CREDAF sont constituées par les cotisations payées par les pays membres de l'association. Il redoute que la situation perdure si le CREDAF n'a pas la possibilité de prendre des mesures à l'encontre des pays reliquataires. Il suggère donc que des mesures spécifiques soient prises contre ces pays pour obtenir le recouvrement des cotisations. Il indique que les membres de l'Assemblée générale devraient avoir connaissance de ces pays.

Le **Président** le remercie pour son intervention. Le Secrétaire général précise que les membres, par le passé, ne souhaitaient pas que l'identité des pays reliquataires soit communiquée.

A ce titre, **M. Hamma HAMADOU (Niger)** abonde en ce sens et rappelle que la décision de ne pas communiquer l'identité des pays reliquataires a été prise en Assemblée générale, afin que seuls le Président et le Secrétaire général en aient connaissance. Il estime que c'est une question de délicatesse envers ces pays.

**M. Joël OGOUMA (Gabon)** note que le problème des arriérés de cotisation est récurrent et qu'il est abordé lors de chaque Assemblée générale. Il demande s'il est envisageable de prendre des mesures coercitives contre les pays concernés.

**M. Antoine NGAKOSSO (Congo)** ajoute qu'à la lecture de l'exécution budgétaire des années antérieures, on constate qu'il n'était pas alors nécessaire de prélever sur les réserves pour atteindre l'équilibre budgétaire. Or ce prélèvement le devient en raison des arriérés de cotisations. Il en conclut qu'il est indispensable que les pays payent leurs arriérés de cotisation afin de permettre au CREDAF de revenir à l'équilibre. Il considère que le CREDAF ne devrait pas avoir à prélever dans ses réserves pour couvrir ses dépenses courantes de fonctionnement et qu'il est inquiétant pour l'avenir que cette situation perdure. Il propose à ses homologues de trouver un moyen de contraindre les pays à payer leur cotisation dans les délais.

**M. HAMADOU** souhaite tempérer ces propositions, eu égard au fait que la situation des arriérés semble s'améliorer d'année en année grâce à l'action du Secrétariat général et que les difficultés budgétaires du CREDAF peuvent également venir du faible niveau des cotisations, qui ne couvrent plus les besoins de l'association. Il rappelle la décision prise en 2014 par l'Assemblée générale d'augmenter le niveau des cotisations par rapport à l'hypothèse basse proposée et de l'appliquer progressivement sur trois ans.

Le **Président** abonde dans son sens en indiquant que le processus d'augmentation est encore en cours. Il considère cependant qu'il est anormal que certains pays soient reliquataires et qu'il va de l'intérêt de l'association que chaque pays s'acquitte de son dû dans les délais requis.

Le **Président** suggère que l'Assemblée revienne sur le principe de l'anonymat des pays en situation d'arriérés.

**M. Vincent MAZAURIC (France)** considère que, dans une association fraternelle comme le CREDAF, la solidarité des membres impose que les pays assurent le paiement de leurs cotisations. Il rappelle cette autre question posée par les pénalités de « no show » prises en charge par le CREDAF et qui pèsent également sur son budget.

**M. Balde QUETA (Guinée-Bissau)** confirme que son pays est en retard dans le paiement de ses cotisations. Il est conscient que le CREDAF ne peut financer ses actions sans les cotisations mais explique que l'instabilité à la tête de son administration a conduit le pays à prendre du retard dans ses paiements. Il s'engage à régulariser la situation au plus vite.

Le **Secrétaire général** remercie les membres de leurs interventions et rappelle que le CREDAF ne dispose pas de moyen coercitif pour obtenir le paiement des cotisations. Il ajoute que les pays reliquataires sont systématiquement ceux qui connaissent de grandes difficultés, soit politiques, soit en raison de changement fréquents de directeurs généraux, et que les cotisations sont régularisées dès que leur situation se stabilise.

Il précise toutefois que, conformément aux décisions prises par le passé par l'Assemblée générale, les délégués des pays reliquataires ne bénéficient pas de la prise en charge de leur séjour et de leur participation aux travaux du CREDAF. A contrario, le paiement des cotisations garantit aux pays membres que les frais de séjour et de participation des délégués sont financés par le CREDAF, selon les modalités définies pour chaque action. Les pays sont donc assurés d'un retour sur leur investissement.

Il rappelle également que le niveau des cotisations est très faible comparé à celui d'autres organisations semblables au CREDAF.

Le **Président** remercie chacun pour son intervention et revient sur l'augmentation progressive des cotisations qui a été décidée sur trois ans. Il lance un appel aux pays qui seraient en mesure d'accepter dès maintenant l'augmentation de leur cotisation jusqu'au montant final, avant l'échéance du plan prévu sur les trois années. Cela conduirait à appliquer dès 2016 le niveau de cotisation qu'il était prévu d'atteindre en 2017.

En l'absence d'autre remarque, il soumet le budget prévisionnel au vote de l'Assemblée.

### **Résolution n°3 :**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2015, y compris le prélèvement sur les réserves.

Le **Secrétaire général** sollicite la parole afin de revenir sur le dernier point abordé par le **Président**, portant sur l'augmentation des cotisations répartie sur trois ans. Il souhaite en effet que les membres de l'Assemblée générale expriment leur avis sur l'augmentation des cotisations dès 2016 au niveau qui était initialement prévu en 2017, comme suggéré par le **Président**.

Les échanges concernant cette proposition montrent des divergences entre les participants, certains souhaitant conserver le plan d'augmentation initial tandis que d'autres, prenant en compte la fragilité financière de l'association, souhaitent abandonner le lissage de l'augmentation des cotisations sur trois ans.

Le **Président** prend note de l'avis de ses homologues et sollicite le vote des membres de l'Assemblée générale sur l'appel des cotisations après l'augmentation votée en 2014 dans sa totalité, sans lissage de cette augmentation.

Après discussions, la majorité des membres approuve la décision de ne pas lisser l'augmentation des cotisations sur 3 ans et d'appeler la totalité de celles-ci sans attendre 2017, c'est-à-dire d'appliquer cette décision dès l'appel de la cotisation 2016.

Le **Président** sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée générale au sujet des frais que supporte le CREDAF, lorsque les hôtels pénalisent financièrement les annulations tardives de séjour pour « no show ». Il suggère d'envisager que le CREDAF puisse facturer ces frais aux pays qui en sont responsables. En effet, il estime que les conséquences de la défaillance ou de la défection des pays doivent être supportées par eux et non par le CREDAF. Il propose de soumettre une résolution dans ce sens au vote de l'Assemblée générale.

**M. Modeste MOPA (Cameroun)** marque son accord sur ce principe, mais s'interroge sur les modalités de mise en œuvre pratique d'un tel procédé : s'agira-t-il d'une refacturation des frais aux pays en marge des appels de cotisations habituels ? Ou la refacturation sera-t-elle associée à l'appel de cotisation ? Enfin, sous quelle forme le pays devra-t-il rembourser ces frais ? Les modalités de remboursement peuvent être délicates dans la mesure où les dépenses engagées par les administrations doivent faire l'objet d'une budgétisation approuvée par leur autorité de tutelle. Il en conclut que cette refacturation peut poser des difficultés pratiques importantes.

Le **Secrétaire général** le remercie de soulever celles-ci. Il explique que, la plupart du temps, les frais sont occasionnés pour l'annulation de certaines nuitées lorsque l'arrivée des délégués est retardée ou leur départ anticipé. Dans ce cas, un représentant du pays se trouve sur place, ce qui devrait permettre le paiement des « no show » par le délégué lui-même. En cas d'annulation pure et simple de la représentation d'un pays à une action, il serait envisageable de procéder soit à une refacturation directe à l'issue de l'action, soit à une refacturation au moment de l'émission de l'appel de cotisation annuel.

**M. OGOUMA** intervient pour annoncer qu'un participant inscrit au colloque dans la délégation du Gabon n'a pas pu venir et que son séjour est donc annulé. Il suppose de ce fait que les frais d'annulation seront facturés au pays. Il propose de dissocier la refacturation des frais de « no show » de l'appel de cotisation annuel afin d'éviter toute confusion.

Le **Secrétaire général** récapitule la situation en dressant le constat que les pays ne sont pas opposés au principe de la refacturation des frais de « no show » aux pays concernés. Il demande cependant aux membres de confirmer que le CREDAF peut procéder de la sorte et de préciser quelles modalités ils souhaitent voir appliquer.

Afin de régler la question des frais d'annulation, **M. HAMADOU** suggère que chaque pays procède à la réservation du séjour de sa délégation, en fournissant directement une garantie de paiement à l'établissement hôtelier.

Le **Secrétaire général** explique que cette solution n'est pas envisageable en pratique. En effet, le fait que le CREDAF assure la réservation des séjours permet de négocier des tarifs de groupe avec les hôtels, ce qui ne sera pas le cas avec des réservations individuelles. Par ailleurs, la réservation de groupe permet de bloquer un contingent de chambres dans l'hôtel qui accueille les travaux et d'assurer que chaque délégué sera hébergé dans le même établissement. Si chacun réserve son séjour, cela pourra poser des difficultés lorsque l'hôtel est complet et contraindre des participants à trouver un autre lieu d'hébergement. Ensuite, dans la mesure où le CREDAF prend en charge une partie du séjour des délégués, le fait que chacun soit enregistré individuellement auprès de l'hôtel compliquera le travail de facturation avec l'établissement. Enfin, le système actuel d'inscription électronique aux actions avec la réservation conjointe du séjour permet d'effectuer un suivi précis et en temps réel des participants. Dissocier les deux contraindra l'équipe du Secrétariat général à être en relation permanente avec l'hôtel, afin de connaître l'état des réservations et de s'assurer que chacun sera hébergé.

Le **Secrétaire général** conclut qu'il est plus aisé de conserver les modalités actuelles de réservation du séjour des participants, et de permettre au CREDAF d'être remboursé des pénalités éventuelles en définissant le cadre et les modalités de ce remboursement.

**M. Ezzo-Wavana ADOYI (Togo)** constate que les membres de l'Assemblée générale semblent être d'accord sur le principe du remboursement des frais de « no show » au CREDAF et propose d'aller dans le sens du Secrétaire général en précisant, dans les modalités financières qui sont adressées aux participants aux actions, que les délégués se verront facturer ces frais.

**M. Balde QUETA (Guinée-Bissau)** propose également que le CREDAF continue à organiser les actions selon les modalités actuelles en procédant à la réservation globale du séjour des participants et en refacturant les frais de « no show » aux pays concernés.

Le **Président** récapitule la position des membres qui se sont exprimés : le CREDAF poursuit l'organisation de ses actions selon les modalités actuelles et procédera à la refacturation des « no show » le cas échéant. Le Secrétariat général précisera, dans les modalités financières, que les frais de « no show » résultant des annulations tardives de leurs délégués seront supportés par les pays. Un engagement de payer ces frais pourra être inséré dans la procédure d'inscription.

Le **Secrétaire général** s'engage également à continuer de négocier aussi âprement qu'actuellement avec l'hôtel pour limiter au maximum l'application des pénalités de « no show » aux pays membres.

Le **Président** soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

#### **Résolution n°4 :**

L'Assemblée générale approuve à la majorité la prise en charge des frais de « no show » par les pays qui en sont responsables suite à une annulation totale ou partielle du séjour des délégués inscrits à une action (abstention du BURKINA FASO et du CAMEROUN).

Le **Président** invite l'Assemblée à examiner le point suivant de l'ordre du jour et demande au Secrétaire général de présenter les questions statutaires.

## **5. LES QUESTIONS STATUTAIRES**

### **5.1. La désignation du Commissaire aux comptes**

Le **Secrétaire général** propose de reconduire M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

Le Président appelle les membres de l'Assemblée générale à voter.

#### **Résolution n°5 :**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la reconduite de M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

### **5.2. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions**

#### **5.2.1. Candidature à l'organisation d'un colloque**

Le Secrétaire général rappelle que l'Assemblée générale a décidé de laisser le soin au Secrétariat général d'examiner chaque situation particulière, de prendre tous les renseignements et toutes les informations nécessaires touchant à la sécurité du pays organisateur (notamment par le biais des sites des différentes organisations internationales ou nationales) et d'engager une discussion avec le responsable de l'administration fiscale concernée.

Si le Secrétariat général estime que le risque de ne pas pouvoir assurer la sécurité des délégués existe, il soumet le report éventuel de l'accueil du colloque par le pays candidat à la décision du Président du CREDAF et des membres du Bureau exécutif.

Ainsi, cette situation s'est présentée en 2014 avec la Guinée qui était candidate pour accueillir le colloque 2015. En effet, en raison de l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée au premier semestre 2014, le Bureau exécutif a mandaté le Secrétaire général pour solliciter un autre pays susceptible d'accueillir le présent colloque.

La République démocratique du Congo, dont la candidature avait été retenue pour 2017, a proposé d'organiser le colloque 2015. Il remercie le Directeur général des Impôts de la R.D. Congo d'avoir permis que le colloque se tienne à Kinshasa et salue à cette occasion le travail exceptionnel fourni par ses équipes qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer son organisation dans des délais contraints.

Lors du séminaire de Libreville en février dernier, le Directeur national des Impôts de la Guinée a informé le Secrétaire général qu'il souhaite confirmer le report de sa candidature pour le colloque 2017. Le Secrétaire général propose de discuter à nouveau de la candidature de la Guinée lors de la présente Assemblée générale, en fonction de l'évolution de l'épidémie à virus Ebola.

Le **Secrétaire général** remercie le Directeur général des Impôts du Gabon qui organisera le colloque 2016 (décision de l'Assemblée générale de 2013).

Il annonce qu'il a reçu la candidature officielle d'Haïti pour l'organisation du colloque 2018, par une lettre que lui a adressé le Ministre de l'Économie et des Finances le 17 juin 2014. La candidature d'Haïti est donc soumise à la décision de la présente Assemblée générale.

Le **Secrétaire général** sollicite alors les candidatures des pays pour l'organisation des colloques suivants ou, éventuellement, pour la substitution à des candidats actuels qui se verraient contraints de se désister pour des raisons de sécurité.

**M. Ezzo-Wavana ADOYI (Togo)** fait part de son intention de présenter la candidature du Togo à l'organisation du colloque 2019, ou du colloque 2017 en cas de désistement de la Guinée (en fonction de la situation sanitaire).

**M. Modeste MOPA (Cameroun) et M. Tahiana ANDRIAMANANTENA (Madagascar)** proposent la candidature de leur pays pour l'organisation d'un colloque à partir de 2019.

Le **Président** remercie ces pays pour leur candidature et espère vivement que la Guinée verra sa situation sanitaire s'améliorer et que le pays sera en mesure d'accueillir le colloque en 2017. Il indique que le Bureau exécutif examinera les candidatures lors de sa prochaine réunion.

Il soumet au vote de l'Assemblée le report du colloque en Guinée à l'année 2017, en fonction de l'évolution de l'épidémie à virus Ebola, et la candidature d'Haïti à l'organisation du colloque 2018.

#### **Résolution n°6 :**

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité le report du colloque en Guinée à l'année 2017 et accepte également à l'unanimité la candidature d'Haïti pour l'organisation du colloque 2018.

Le Secrétaire général remercie tous les pays candidats et récapitule l'organisation des prochains colloques :

Année **2016** : **Gabon** (décision de l'Assemblée générale de 2013) ;

Année **2017** : **Guinée** (décision de l'Assemblée générale de 2012, décision de report de l'Assemblée générale 2015) ;

Année **2018** : **Haïti** (décision de l'Assemblée générale de 2015) ;

Années **2019 et suivantes** : souhait de candidature du **Togo** (2019 ou 2017 si désistement de la Guinée), du **Cameroun** et de **Madagascar** (à partir de 2019).

#### **5.2.2. Candidature à l'organisation d'un séminaire ou d'une réunion de groupe de travail en 2016**

Le Secrétaire général indique que, suite à l'appel à candidatures diffusé auprès des membres de l'Assemblée générale par messagerie le 2 avril dernier, dans le cadre de la préparation de la présente réunion, deux pays ont d'ores et déjà proposé d'accueillir en 2016 un séminaire ou une réunion de groupe de travail :

- le Maroc propose d'accueillir un séminaire,
- et la Tunisie souhaite accueillir un séminaire ou la réunion d'un groupe de travail.

Il appelle les autres pays candidats à se faire connaître.

**M. Hama HAMADOU (Niger)** propose la candidature de son pays à l'organisation d'une action (séminaire ou réunion d'un groupe de travail) au cours du deuxième trimestre 2016.

**M. Cheikh Ahmed Tidiane BA (Sénégal)** propose, quant à lui, d'accueillir la réunion d'un groupe de travail.

**M. Tahiana ANDRIAMANANTENA (Madagascar)** souhaite accueillir un séminaire ou la réunion d'un groupe de travail en 2016.

Le **Président** remercie chaleureusement les pays candidats pour leur soutien aux actions du CREDAF.

Il propose de passer à l'élection du nouveau Bureau exécutif.

### 5.3. L'élection du nouveau Bureau exécutif

Conformément aux statuts, le Président indique qu'il quitte la présidence du CREDAF pour rejoindre les administrateurs et succède ainsi, dans ce nouveau statut, au Directeur général du Liban, administrateur sortant du Bureau.

Toujours dans le respect des statuts, il indique que le Directeur général des Impôts de la R.D. Congo (organisateur du colloque 2015) lui succède donc à la présidence du CREDAF pour l'année 2015/2016, la vice-présidence revenant au Directeur général des Impôts du Gabon (organisateur du colloque 2016).

En conséquence, il est proposé la prise de fonction des nouveaux membres du Bureau à compter de ce jour, 25 mai 2015 :

➤ ***Election du Président***

*Dirigeant de l'administration fiscale organisant le colloque en 2015 : la **République démocratique du Congo***

➤ ***Election du Vice-président***

*Dirigeant de l'administration fiscale devant organiser le colloque en 2016 : le **Gabon***

➤ ***Election des cinq Administrateurs***

- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Congo***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Côte d'Ivoire***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **Belgique***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Canada***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **France***

Le Président appelle au vote des membres de l'Assemblée.

**Résolution n°7 :**

L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'élection du nouveau Bureau exécutif.

Le **Président sortant** exprime tout le plaisir qu'il a eu à assurer son mandat pendant l'année écoulée. Il rappelle son profond attachement au CREDAF et à ses valeurs et exprime son entière satisfaction au Secrétaire général et à son équipe pour avoir assuré la continuité du Secrétariat général sans aucune difficulté, après les changements de Secrétaire général et de Chargée de mission. Il souhaite à son successeur de connaître la même réussite sous sa présidence et remercie tous les membres du CREDAF pour leur fraternelle collaboration.



Il profite de l'occasion pour féliciter les Directeurs généraux qui ont été nommés dans leurs fonctions depuis l'Assemblée générale d'Abidjan :

**M. Philippe JACQUIJ**, Administrateur général de la Fiscalité par intérim au Service public fédéral Finances de la Belgique,

**M. Tolodji Gilbert EDA**, Directeur général des Impôts et des Domaines du Bénin,

**M. Adama SANOU**, Directeur général des Impôts du Burkina Faso, **M. Ousseini ASSOUMANI**, Directeur général des Impôts et des Domaines de l'Union des Comores,

**M. Bruno PARENT**, Directeur général des Finances publiques et **M. Vincent MAZAURIC**, Directeur général Adjoint de la Direction générale des Finances publiques de la France,

**M. Guilherme MOMTEIRO**, Directeur général des Impôts de la Guinée Bissau,

**M. Miradin MORLAN**, Directeur général des Impôts de Haïti,

**M. Liva RAJOELISON**, Directeur général des Impôts de Madagascar,

**M. Omar FARAJ**, Directeur général des Impôts du Maroc,

**M. Cheikh Ahmed Tidiane BA**, Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal.

**M. Dieudonné LOKADI MOGA (R.D. Congo)**, remercie les membres de l'Assemblée générale pour l'honneur qu'ils accordent à la Direction générale des Impôts de R.D. Congo en lui confiant la présidence du CREDAF pour un an. Il félicite son prédécesseur pour avoir assuré sa présidence de main de maître et avoir fourni un travail de grande qualité, prouvé par le bilan de son mandat.

Il profite de l'opportunité de prendre la parole pour féliciter le Secrétaire général et son équipe pour le travail accompli au Secrétariat général.

Il souhaite tout mettre en œuvre pour continuer à renforcer l'image du CREDAF, pour assurer son appui au Secrétariat général dans l'organisation des actions du CREDAF et pour poursuivre l'ouverture de l'association vers d'autres organisations.

**M. Joël OGOUMA (Gabon)** exprime ses vifs remerciements pour la confiance portée à la Direction générale des Impôts du Gabon pour l'organisation du colloque 2016. Il assure qu'il mettra tout en œuvre pour la réussite de ce grand rendez-vous annuel.

#### **5.4. La prochaine réunion du Bureau exécutif**

Le **Président sortant** indique que le Secrétaire général propose de tenir la prochaine réunion du Bureau exécutif le **lundi 29 juin 2015** à Paris. La France invite les membres du Bureau à se réunir dans les locaux de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

**M. Vincent MAZAURIC (France)** remercie à cette occasion les membres du Bureau exécutif d'accepter l'invitation.

Le **Président sortant** propose d'aborder le dernier point de l'ordre du jour et invite le Secrétaire général à évoquer les questions diverses.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Le **Secrétaire général** indique que, depuis 2012, le Secrétariat général du CREDAF, à la demande du Bureau exécutif, a noué des contacts avec les organisations internationales qui le considèrent aujourd'hui comme un partenaire à part entière.

Le bénéfice, pour les membres du CREDAF, est multiforme : meilleure coordination des thèmes traités, association en amont à la réflexion sur des sujets de portée internationale, partage de l'expertise, recueil d'informations pratiques et d'informations sur l'actualité de la fiscalité internationale, élargissement des possibilités de benchmarking...

À ce jour, le CREDAF est devenu un partenaire de fait, en étant systématiquement associé aux événements organisés et à la diffusion automatique des informations, voire en organisant des événements conjoints, des organisations suivantes : CIAT, OCDE, Pôle de Dakar du PNUD, UEMOA, ITD, IBFD. Il entretient également de bonnes relations avec la CEMAC, l'PIOTA, le CATA...

Le Secrétaire général rappelle à l'Assemblée générale que plusieurs de ces organisations ont manifesté leur souhait de formaliser leur coopération avec le CREDAF, à l'instar de ce qui a été fait avec le CIAT en mai 2013 et avec l'OCDE en mars 2015.

C'est notamment le cas du Pôle Stratégies de développement et Finances publiques (PNUD) et de l'IBFD (Bureau international de documentation fiscale). Des contacts avec l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) ont également été noués.

### 6.1. Protocole de partenariat avec l'OCDE

Le Secrétaire général souligne que l'OCDE est incontestablement l'organisation internationale la plus influente et la plus active en matière de fiscalité internationale, qu'il s'agisse de politique fiscale ou d'administration fiscale. Le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales, M. Pascal SAINT-AMANS, a proposé au Secrétaire général du CREDAF la signature d'un protocole de coopération pour formaliser les relations qui se sont déjà installées entre le CREDAF et l'OCDE.

L'Assemblée générale d'Abidjan a donné mandat au Bureau exécutif d'examiner les observations formulées par les membres, consultés par messagerie, sur le projet soumis par le Secrétariat général, et d'autoriser le Président à signer le protocole à l'issue de ces deux phases (consultation des membres puis examen par le Bureau exécutif).

En conséquence, après l'examen par le Bureau, l'accord de coopération a été signé par M. Pascal Kouakou ABINAN, Président du CREDAF, et M. Pascal SAINT-AMANS, le **16 mars 2015** à Paris, en présence d'une trentaine d'invités représentant les pays membres du CREDAF, l'UEMOA et l'OCDE.

Le Secrétaire général indique que ce partenariat ne fait que concrétiser la coopération déjà existante avec l'OCDE, qui s'est notamment renforcée depuis 2014, celle-ci sollicitant systématiquement le CREDAF comme partenaire représentant les pays francophones pour participer à ses travaux.

Dans le cadre de la coopération entre le CREDAF et l'OCDE, notre organisation est de plus en plus visible en étant associée à l'ensemble des projets et travaux initiés par l'OCDE, d'importance majeure pour nos membres.

C'est ainsi que le CREDAF est associé aux actions suivantes en 2015 :

- le projet Initiative Afrique (1<sup>re</sup> réunion le 12 février à Paris - OCDE) :

Aujourd'hui, le défi pour les pays consiste à libérer tout le potentiel de l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau national et à sensibiliser les dirigeants concernés dans les pays africains aux avantages qu'il peut offrir. Le présent projet est une réponse à ce défi. Le projet est piloté par un groupe de réflexion sur l'Afrique composé de représentants de l'ATAF, du CREDAF, du Forum mondial, de l'OCDE, du Groupe de la Banque mondiale et de membres africains du Forum mondial.

- le projet Statistiques des recettes publiques en Afrique (1<sup>re</sup> réunion du 9 au 11 février à Rabat) :

Conformément au souhait exprimé par les membres du Bureau exécutif lors de sa réunion du 27 juin 2014, le CREDAF participe à ce projet qui représente un enjeu majeur pour les pays membres du CREDAF d'Afrique francophone, afin d'améliorer la comparabilité, la qualité et l'accessibilité des statistiques des recettes publiques disponibles. Disposer d'un outil de mesure des recettes publiques et pouvoir apprécier l'évolution et l'efficacité des politiques suivies grâce à des statistiques comparables, fiables et accessibles répond aux préoccupations exprimées par nos membres, qui peuvent en tirer un grand profit.

Par ailleurs, le CREDAF a réuni un groupe de travail en 2014 pour élaborer un guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales qui sera présenté lors du présent colloque. La démarche au regard des dépenses fiscales n'a de sens que si les pays ont également une connaissance aussi précise que possible de leurs recettes et que des comparaisons peuvent être établies.

- l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières : le CREDAF est membre du Board depuis février 2015.

- le groupe de travail sur l'élaboration d'une boîte à outils sur les comparables en matière de prix de transfert (1<sup>re</sup> réunion le 19 mars) :

Le développement de la boîte à outils est mené par le Groupe de la Banque mondiale et par le Secrétariat de l'OCDE, en coopération avec le Fonds monétaire international, les Nations Unies et les organisations fiscales régionales, dont le CREDAF, en s'appuyant sur le savoir-faire, l'expérience et l'expertise de ces organisations. L'objectif est de renforcer l'engagement des organisations internationales pour soutenir les pays en développement face aux difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à des données comparables aux fins d'analyses des prix de transfert, ainsi que pour identifier des approches alternatives en l'absence de telles données.

- le groupe de travail BEPS :

Dans le cadre du dialogue approfondi et structuré engagé par l'OCDE avec les pays partenaires pour les impliquer dans le projet BEPS, et dans le prolongement des consultations organisées conjointement par l'OCDE et le CREDAF qui ont réuni les pays francophones, un groupe de travail sur le BEPS d'une dizaine de membres a été constitué par le CREDAF, en accord avec le Président, M. ABINAN. Sa constitution répond au besoin exprimé par de nombreux pays francophones d'engager des travaux techniques sur les thèmes du projet BEPS jugés prioritaires par les pays membres du CREDAF, afin d'alimenter les différents travaux en cours au sein des groupes de travail de l'OCDE avec des notes et commentaires reflétant les préoccupations communes de ces pays. La première conférence téléphonique s'est tenue le 7 mai 2015. Elle a précédé la réunion prévue sur place à Kinshasa le 27 mai.

Afin d'en optimiser l'efficacité et de garantir la circulation et la remontée de l'information au sein des pays membres du CREDAF, le Secrétariat général a également sollicité les pays membres pour qu'ils désignent un référent BEPS aux fins de créer un réseau de référents qu'il animera. La combinaison de la création du groupe de travail BEPS et de l'animation de ce réseau de référents doit permettre aux membres francophones du CREDAF de porter leurs points de vue auprès de l'OCDE dans le cadre des travaux sur le projet BEPS.

*Ce dispositif doit permettre de porter le point de vue des pays francophones et de coopérer pleinement et efficacement avec l'OCDE en participant activement à ses travaux sur le sujet.* Cette proposition a recueilli l'approbation de M. ABINAN, Président du CREDAF, et a été saluée lors de la restitution des réunions de consultation BEPS dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la Fiscalité et le développement de l'OCDE du 18 mars (cf. supra § 3.2.2.).

- l'atelier sur la fraude et l'évasion fiscales :

L'OCDE a été invitée à collaborer avec l'Association parlementaire du Commonwealth-Royaume-Uni dans l'animation d'un important atelier de deux jours axé sur la fraude et l'évasion fiscales. L'événement lui-même est destiné aux parlementaires de toute l'Afrique (y compris des pays francophones) et se déroulera à Londres (Westminster) les 8 et 9 juin 2015. Dans ce cadre, elle souhaite associer le CREDAF à cet événement. La participation du CREDAF à cette réunion aux côtés du Forum mondial valorisera l'image et la diversité que les organisateurs souhaitent y voir et va permettre de donner un aperçu du travail du CREDAF avec l'Afrique francophone sur la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

## **6.2. Perspectives de partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et finances publiques (PNUD)**

Le Secrétaire général rappelle que le Pôle Stratégies de développement et finances publiques du PNUD à Dakar a élargi ses compétences à la fiscalité depuis près de deux ans. Son périmètre géographique d'action coïncide fortement avec celui du CREDAF.

Les deux organisations ont déjà eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises, en s'invitant mutuellement aux événements qu'elles organisent, en coordonnant leurs programmes d'activité et en travaillant conjointement à la préparation de certains événements (groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales ; séminaire des directeurs sur la fiscalité locale).

Le Secrétaire général indique, en outre, que les contacts avec le Pôle permettent d'envisager un financement possible des actions qui seraient organisées conjointement.

Le Pôle a invité le Secrétariat général à la réunion de son comité stratégique, à Dakar (13 mars 2014) et à Paris (4 septembre 2014), aux côtés de ses autres partenaires (FMI, UEMO, CEMAC...). Au cours de cette réunion, le Pôle a confirmé son intérêt de nouer un partenariat avec le CREDAF.

L'Assemblée générale d'Abidjan a approuvé cette proposition du Pôle de nouer un partenariat avec le CREDAF. A l'instar de la procédure suivie pour la conclusion de l'accord de coopération signé avec l'OCDE, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale que le projet d'accord de partenariat sera examiné, le moment venu, par le Bureau exécutif et sera ensuite soumis aux observations des membres.

### 6.3. Perspectives de partenariat avec d'autres organisations internationales

Le Secrétariat général mène une politique d'ouverture vers des partenaires extérieurs : recherche de partenariats ; sollicitation, chaque fois que possible, de la participation d'intervenants externes à l'association (organisations régionales telles que l'UEMOA et la CEMAC, Banque mondiale, FMI, IBFD, OIF, Pôle de Dakar, universitaires...).

Il informe les membres de l'Assemblée générale que les contacts noués avec l'OIF et l'IBFD se sont développés en 2014 pour étudier l'intérêt et la nature d'un partenariat entre nos organisations.

Si les membres approuvent cette proposition, le Secrétariat général poursuivra ces démarches en vue de saisir, le moment venu, les membres du Bureau exécutif d'un projet de protocole avec ces organisations.

A l'instar de la procédure suivie avec l'OCDE, le projet sera soumis aux observations des membres de l'Assemblée générale.

Le **Président sortant** invite les membres à se prononcer sur cette proposition.

**M. Cheikh Ahmed Tidiane BA (Sénégal)** demande la raison de l'absence de relations entre le CREDAF et l'ATAF.

Le **Secrétaire général** lui indique que des contacts existent avec l'ATAF mais que les relations entre les deux organisations ne vont pas au-delà de la simple déclaration d'intention pour l'instant.

En l'absence d'autre intervention, le **Président sortant** appelle au vote de l'Assemblée générale.

#### Résolution n°8 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition de poursuivre la recherche de partenariats avec l'OIF et l'IBFD et de mettre en œuvre les actions nécessaires à la conclusion d'un projet de protocole de partenariat avec ces organisations internationales.

### 6.4. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

Le **Secrétaire général** indique qu'il a noué des contacts avec l'Ile Maurice pour envisager une éventuelle adhésion de ce pays. Ces contacts, par messagerie électronique et lors de rencontres à l'occasion d'événements internationaux (réunion du groupe de travail à Rabat en février), sont encourageants.

Le Secrétaire général précise que la décision du Directeur général est en cours, qu'il assure le suivi du processus et informera les membres des suites données à ces perspectives.

### 6.5. Synergie avec l'Association internationale des Services du Trésor (AIST)

Dans une volonté de mutualiser les moyens, le Secrétaire général rappelle que l'équipe du Secrétariat général du CREDAF a pris en charge, en 2011, la gestion de l'AIST qui intervient dans la sphère de la gestion publique, pour permettre à celle-ci de bénéficier de l'expérience et du réseau du Secrétariat général du CREDAF en relation fréquente avec les grandes organisations internationales et de mettre en œuvre, chaque fois que possible, des synergies entre les deux associations.

Une action commune en ce sens a été organisée en 2012 à Kinshasa sur la modernisation du recouvrement.

Cette mutualisation des moyens s'inscrit dans le cadre d'un bénéfice mutuel et doit permettre d'engager une dynamique de rapprochement des deux réseaux au service de leurs membres.

Le Secrétariat général souhaite développer son action pour promouvoir cette synergie entre les deux associations en proposant des thèmes communs d'actions (sujet recouvrement ou transversaux comme la formation, la gestion des ressources humaines...).

Le **Président sortant** le remercie et encourage les membres à s'ouvrir à toutes les perspectives qui permettront de développer le CREDAF et d'assurer sa présence et son rayonnement auprès des autres organisations internationales.

Il indique que la réunion touche à sa fin et invite les membres de l'Assemblée générale à conclure les débats.

**M. Joël OGOUMA (Gabon)** souhaite que l'Assemblée générale revienne sur les questions budgétaires de l'association avant de clore ses travaux. Il s'interroge sur le niveau de contribution de certains pays qui semblent ne pas participer au budget du CREDAF à hauteur de leur capacité. Il relève ainsi le niveau de cotisation de certains pays dont le RNB /hab. est bien supérieur à celui des autres membres mais dont la contribution est à peine plus élevée que celle du Gabon.

**M. Philippe JAQUIJ (Belgique)** sollicite la parole afin d'apporter certains éclaircissements. Il indique que M. OGOUMA fait sans doute allusion à la contribution de la Belgique. Il explique que la contribution de la Belgique au budget du CREDAF n'est pas uniquement basée sur sa cotisation. En effet, outre celle-ci, la Belgique participe indirectement au financement du CREDAF par le fait que les délégués ou experts-animateurs belges ne bénéficient pas de la prise en charge financière de leur séjour et de leur participation lors des actions du CREDAF, à la différence des délégués et experts-animateurs des autres pays membres.

**M. OGOUMA** exprime son souhait que cet état de fait soit retracé dans la comptabilité de l'association.

Le **Secrétaire général** explique que la Belgique, par une ancienne décision des membres du CREDAF, prend en charge tous les frais engagés pour l'hébergement de ses experts sollicités ou participant aux actions du CREDAF.

A cette occasion, le Secrétaire général rappelle que la France participe également indirectement au budget du CREDAF en plus de sa contribution, sans que cela ne soit identifié dans le bilan de l'association. Il précise en effet que la France finance le personnel et la mise à disposition des locaux du secrétariat général et prend en charge certaines dépenses de fonctionnement (reprographie, téléphone...).

**M. Esso-Wavana ADOYI (Togo)** rejoint l'avis de M. OGOUMA et propose de voter une résolution pour que ces contributions indirectes fassent l'objet d'une identification particulière dans la comptabilité du CREDAF.

Le **Président sortant** intervient pour préciser que cette situation existe de très longue date (au moins 15 ans) et que la pratique a été jusqu'ici couramment admise de ne pas faire figurer ces contributions dans le bilan de l'association. Il ne pense pas opportun de le faire, d'autant que cela pourrait paraître indélicat vis-à-vis des autres pays qui ne sont pas en mesure de fournir les mêmes efforts budgétaires au bénéfice du CREDAF. Il estime que cela créerait un précédent et pourrait même conduire les pays contributeurs à limiter leur intervention financière au profit de l'association.

Il signale que les pays contributeurs ne sont pas les seuls à soutenir le budget du CREDAF dans le sens où de nombreux pays qui accueillent des actions prennent quasi systématiquement une part importante du budget de l'action à leur charge. Ceci même alors que les cahiers des charges qui établissent la répartition financière des frais entre le CREDAF et le pays d'accueil ne le prévoient pas. Cet état de fait n'est pas non plus retracé dans la comptabilité du CREDAF. Il pense qu'au-delà des cotisations et contributions obligatoires prévues par les statuts et le règlement de l'association, il est indispensable de laisser la liberté à chaque pays d'apporter indirectement le soutien budgétaire qu'il souhaite, et que cela puisse se faire en toute discrétion.

En l'absence d'observation sur cette dernière intervention, le Président sortant constate que l'ordre du jour est apuré et invite les membres à conclure les débats.

**L'Assemblée générale** adresse ses remerciements à la République démocratique du Congo pour la chaleur de son accueil et félicite M. Dieudonné LOKADI MOGA pour la remarquable organisation du colloque à Kinshasa.

Le **Président sortant** renouvelle ses remerciements aux membres de l'Assemblée, au Bureau exécutif et au Secrétaire général pour la confiance et le soutien qu'ils lui ont témoignés tout au long de son mandat et félicite le nouveau Président, M. LOKADI MOGA, à qui il offre sa collaboration et son soutien pour l'exécution de sa mission.

Il remercie les membres de l'Assemblée générale pour leur participation et lève la séance à 13h30.



ANNEXE 1

Liste de présence à l'Assemblée générale



30<sup>ème</sup> colloque international du CREDAF

Direction générale des Impôts de République Démocratique du Congo


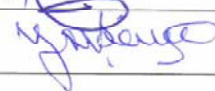
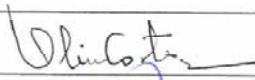
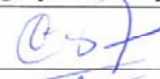
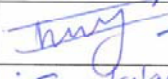
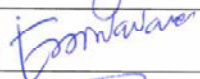

**Kinshasa – République Démocratique du Congo**

du 25 au 28 mai 2015

La Taxe sur la Valeur Ajoutée : enjeux et problématiques

**AG - LISTE DE PRESENCE**

PAYS	Représentant de l'administration fiscale	Signature
ALGERIE	Brahim BENALI	absent
BELGIQUE	Philippe JACQUII	
BENIN	Tolodji Gilbert EDA	
BURKINA FASO	Sanou ADAMA	
BURUNDI	Edmond BIZABIGOMBA	
CAMEROUN	Modeste MOPA	
CANADA	Gabriel CAPONI	
CONGO	Antoine NGAKOSSO	
COTE D'IVOIRE	Pascal ABINAN	
FRANCE	Vincent MAZAURIC	
GABON	Joël OGOUMA	
GUINEE	Ouo Ouo Waita MONEMOU	
GUINEE BISSAU	Balde QUETA	
HAÏTI	Miradin MORLAN	absent
MADAGASCAR	<del>TAHIANA AUDRIANANDJENA</del> M. Hasina RAKOTONDRAHIBE	
MALI	Mathias KONATE	
MAROC	Abdelouahab NACIRI DERAI	

PAYS	Représentant de l'administration fiscale	Signature
NIGER	Hamma Hamadou	
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Marie Louise YAKEMBA	
R.-D. CONGO	Antoine NGAKOSSO	
SAO TOME & PRINCIPE	Olinto DE SOUSA E COSTA	
SENEGAL	Cheikh Ahmed Tidiane BA	
TCHAD	Tahirou Dabou ABDOULAYE	
TOGO	Esso-Wavana ADOYI	
TUNISIE	Sami NASSER	

RDC

Nokadi Loga



## ANNEXE 2

### Le rapport moral

**Par le Président du CREDAF, Pascal Kouakou ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire**

J'ai eu l'insigne honneur et le très grand plaisir d'assurer la Présidence du CREDAF qui m'a été confiée par l'Assemblée générale d'Abidjan, le 19 mai 2014.

Le Centre de Rencontres et d'Echanges des Dirigeants d'Administrations Fiscales (CREDAF) est un cadre de mutualisation des expériences spécifiques pratiquées en matière de fiscalité dans les pays membres de cette institution avec pour objectif principal l'amélioration qualitative du rendement des administrations. Ainsi, malgré les particularités, les difficultés et les contraintes propres à chaque administration fiscale, le CREDAF apparaît comme ce facilitateur qui permet à ses membres, dans un cadre toujours convivial, de faire des progrès notables à partir des expériences et acquis des uns et des autres.

J'apprécie tout particulièrement que nos rencontres régulières soient ainsi l'occasion d'une mutualisation des bonnes pratiques et de débats toujours profitables à nos administrations.

Au moment où s'achève mon mandat à la tête de cette grande institution, je voudrais tout d'abord saisir cette opportunité pour remercier le Secrétaire général du CREDAF, M. Didier CORNILLET et sa dynamique équipe qui nous ont accompagnés avec toute l'expérience et le professionnalisme qu'on leur reconnaît dans cette noble et exaltante mission qui a été pour moi l'occasion de participer au renforcement des qualités des administrations fiscales et de promouvoir le cadre des relations du CREDAF dans le monde économique international.

Il me plaît, à ce stade de mon propos, de rappeler succinctement quelques moments forts qui ont marqué nos activités au cours de ce mandat qui a débuté avec la réunion du Bureau en juin 2014 à Paris.

L'année 2015 a ainsi été marquée par deux grands événements qui ont enrichi les activités et la notoriété du CREDAF :

- le lundi 16 mars 2015, le CREDAF et l'OCDE ont signé un protocole d'accord en marge des travaux du 4<sup>e</sup> Forum mondial sur les prix de transfert en présence des représentants du CREDAF, de l'OCDE et de l'UEMOA. Cet accord entre dans une logique de bénéfice mutuel de coopération dans le domaine d'imposition et de développement qui existe déjà entre les deux organisations ;
- la participation du CREDAF au symposium du G 20 à Istanbul du 6 au 8 mai 2015.

Avant de clore mon propos, je voudrais saluer la présence de tous les membres du CREDAF qui ont fait le déplacement de KINSHASA pour cette 31<sup>e</sup> Assemblée générale et remercier mes collègues responsables des administrations fiscales qui ont accueilli les actions de notre organisation en 2014, toujours dans d'excellentes conditions, et ceux qui ont mis de l'expertise à la disposition du CREDAF.

Notre association ne peut en effet fonctionner qu'avec le soutien de chacune de nos administrations. J'incite donc mes collègues à continuer de proposer leur candidature pour l'accueil de nos actions et à fournir au CREDAF les experts dont il a besoin pour assurer les travaux qui lui sont confiés avec le professionnalisme et la qualité qu'on lui connaît.



## ANNEXE 3

### CREDAF – Exercice comptable 2014

#### Rapport du Commissaire aux comptes

Le Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations fiscales (CREDAF) est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006.

Par décision prise le 16 mai 2011, à Oran (Algérie), l'Assemblée générale m'a nommé commissaire aux comptes du CREDAF.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire général, également trésorier.

Il m'appartient de certifier ces comptes sur la base de l'audit réalisé sur place.

#### I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise en réunion de bureau, le 17 septembre 2004, la comptabilité du CREDAF est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, il comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2014, l'activité du CREDAF a généré un déficit comptable de 46 056,74 € (pour mémoire, le résultat comptable 2013 était déficitaire pour 9 642,49 €).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2014, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 10 813 € et des arriérés de cotisations pour un montant de 19 220,41 €. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2014 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 28 255,61 €). Sans le décalage de paiement d'un pays qui paye habituellement d'avance sa cotisation N+1 en décembre N, le déficit comptable aurait été limité à 21 397,74 €, en cohérence avec le budget prévisionnel 2014 qui prévoyait une perte de 31 720 € financée par un prélèvement sur les réserves (cf. Assemblée générale d'Abidjan).

A la clôture de l'exercice 2014, 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 41 500 €, représentant le paiement de 15 cotisations portant sur les années 2008 à 2014.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 184 498,59 € au 31 décembre 2014, dont 119 870,05 € sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2014 s'élève à 132 625,33 €, soit une plus-value latente de 12 755,28 €) et 32 707,44 € sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 9 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2010-2014).

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En conséquence, **je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

## **II- Vérifications et informations spécifiques**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 19 mai 2014, M. Didier CORNILLET a été nommé Secrétaire général du CREDAF en remplacement de M. Gilles BERTEAU, démissionnaire.

Le 20 juin 2014, j'ai participé à la passation de pouvoir entre les deux Secrétaire généraux (entrant et sortant) qui a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal pour la remise de la comptabilité et des fonds du CREDAF.

Au titre de l'exercice 2014, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.**

A Paris, le 14 mai 2015.



Le Commissaire aux comptes

Laurent ROUSSEAU